

**Conseil du développement industriel****Quarante et unième session**

Vienne, 24-27 juin 2013

Point 13 de l'ordre du jour provisoire

Préparatifs de la quinzième session**de la Conférence générale****Préparatifs de la quinzième session de la Conférence générale****Rapport du Directeur général**

Le présent document donne des informations générales sur l'organisation des travaux de la Conférence générale à sa quinzième session, y compris une liste des questions dont l'inscription à l'ordre du jour provisoire est proposée.

I. Introduction

1. La Conférence générale de l'ONUDI est l'organe principal de l'Organisation et se compose des représentants de tous les Membres (Article 7, par. 1, et Article 8, par. 1, de l'Acte constitutif). Les principales fonctions de la Conférence sont spécifiées au paragraphe 3 de l'Article 8 de l'Acte constitutif. La Conférence détermine en particulier les principes directeurs et les orientations générales de l'Organisation. À moins qu'elle n'en décide autrement, la Conférence tient une session ordinaire tous les deux ans, au Siège de l'Organisation (Article 8, par. 2). La dernière session ordinaire de la Conférence (la quatorzième) s'est tenue à Vienne du 28 novembre au 2 décembre 2011.

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



II. Informations générales

A. Date et lieu de la Conférence

2. Comme suite à la décision GC.14/Dec.21, le Conseil a décidé que la quinzième session de la Conférence générale se tiendrait à Lima du 2 au 6 décembre 2013 (décision IDB.40/Dec.13). Il est prévu que les séances de la Conférence générale se tiennent à l'Hôtel et Centre des congrès Westin de Lima.

B. Questions budgétaires et arrangements financiers conclus avec le Gouvernement péruvien

3. Les ressources inscrites au programme et aux budgets, 2013-2014 de l'ONUDI, pour la tenue de la quinzième session se montent à 1 109 500 euros au total. Pour établir les prévisions de dépenses correspondantes, on est parti des principes suivants:

a) La session durerait cinq jours ouvrables et comporterait 10 séances plénières, ainsi que des séances de la grande commission et des réunions des groupes géographiques;

b) Des services d'interprétation et la traduction de la documentation seraient assurés pour les séances plénières et celles de la grande commission dans les six langues officielles de l'Organisation (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe);

c) Sauf décision contraire du Conseil, les comptes rendus analytiques seraient établis pour les séances plénières et celles de la grande commission seraient publiés dans les six langues officielles dès que possible après la session.

4. Conformément à l'article 8 du Règlement intérieur de la Conférence générale, les dépenses supplémentaires effectives résultant directement ou indirectement du fait qu'une session se tient ailleurs qu'au Siège de l'Organisation sont prises en charge par le gouvernement hôte. En application de la décision IDB.40/Dec.13, le Secrétariat est sur le point de finaliser, avec le Gouvernement péruvien, ses négociations sur un accord qui indique les ressources nécessaires pour financer les dépenses additionnelles relatives aux voyages du personnel, aux missions préparatoires, à l'expédition du matériel de sécurité et d'inscription, au remplacement du personnel des services de conférence et des agents de sécurité et au personnel d'appui supplémentaire, ainsi qu'une provision pour imprévus. Le 4 avril 2013, l'ONUDI a reçu du Gouvernement péruvien un montant de 1 630 068 euros correspondant à l'intégralité de sa contribution financière pour couvrir ces dépenses. À l'occasion d'une deuxième mission préparatoire à Lima du 8 au 10 avril 2013, le Secrétariat a également fait le point des contributions en nature que fournira le Gouvernement péruvien, à savoir les locaux et installations de conférence de l'Hôtel et Centre des congrès Westin de Lima, le personnel local d'appui, le transport local et la protection policière. Un document présentant l'ensemble des ressources nécessaires figurera en annexe à l'accord avec le gouvernement hôte qui devrait être signé mi-2013 au plus tard.

C. Ordre du jour

5. Conformément à l'alinéa g) du paragraphe 4 de l'Article 9 de l'Acte constitutif, le Conseil établit l'ordre du jour provisoire de chaque session de la Conférence générale. L'article 13 du Règlement intérieur de la Conférence donne des indications sur le contenu de l'ordre du jour provisoire des sessions ordinaires. Par ailleurs, l'article 12 du même Règlement énonce que le Conseil établit cet ordre du jour provisoire d'après une liste de questions proposées pour inscription que lui soumet le Directeur général.

6. Des annotations indiquant brièvement l'historique de chaque question, la documentation prévue, le fond des problèmes à examiner et les décisions antérieures pertinentes de la Conférence ou d'autres organes de l'Organisation seront publiées à l'issue de la quarante et unième session du Conseil.

7. La liste des questions proposées pour inscription à l'ordre du jour provisoire de la quinzième session de la Conférence figure à l'annexe I au présent document, avec indication des textes portant autorisation de leur inscription.

D. Documentation

8. Conformément à l'article 23 du Règlement intérieur de la Conférence générale, le Directeur général distribue les documents nécessaires à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour provisoire dans toutes les langues de la Conférence à tous les destinataires de l'ordre du jour provisoire 45 jours au moins avant la date d'ouverture de la session.

III. Organisation des travaux de la Conférence

9. Comme le veut la pratique établie à ses précédentes sessions, la Conférence générale, à sa quinzième session, aura pour thème général "L'ONUDI en quête de partenariats pour une nouvelle révolution industrielle devant favoriser une croissance inclusive et durable".

10. Parallèlement à la quinzième session, il est prévu de tenir, ce que la Conférence a encouragé dans sa résolution GC.9/Res.1, un forum sur les questions liées au développement industriel au cours des séances plénières pour offrir à des participants de haut niveau l'occasion de faire entendre leur opinion sur des thèmes particuliers dans le cadre d'un débat thématique et interrégional (annexe II, calendrier de travail provisoire). Conformément à la résolution GC.9/Res.1, il a été proposé d'inscrire ce forum à l'ordre du jour provisoire de la session (annexe I, point 9).

11. Pour que le débat sur les questions d'importance critique soit fructueux, il a été proposé de limiter à 5 minutes les interventions des États Membres et à 10 minutes celles des groupes régionaux.

12. À ses sessions précédentes, la Conférence a créé une grande commission et lui a renvoyé un certain nombre de points de l'ordre du jour. Le Conseil voudra peut-être recommander à la Conférence de faire de même à sa quinzième session, sans perdre de vue que la création de commissions supplémentaires ne peut se faire

que dans la limite des ressources disponibles (voir par. 3 ci-dessus). Les points 7 à 18 de l'ordre du jour provisoire seraient ainsi renvoyés à la grande commission pour un débat plus poussé visant à élaborer, par consensus, des projets de décision et de résolution devant être présentés en séance plénière.

13. Les travaux de la Conférence, aux sessions précédentes, ont aussi été facilités par l'organisation, sous la direction du Président du Conseil, de consultations informelles pour préparer la session. Un tel groupe informel, composé de représentants des missions permanentes auprès de l'ONUDI à Vienne, s'est réuni avant les sessions précédentes et a établi un rapport à la Conférence contenant des recommandations sur la plupart des points de l'ordre du jour ainsi que sur les questions d'organisation.

14. La quinzième session de la Conférence se tenant ailleurs qu'au Siège de l'Organisation, la nécessité d'organiser des consultations informelles sous la direction du Président du Conseil s'impose encore plus fortement. À l'occasion de sessions précédentes tenues ailleurs qu'au Siège (Bangkok en Thaïlande en 1987 et Yaoundé au Cameroun en 1993), ces consultations informelles auxquelles avaient participé les représentants des missions permanentes avaient été organisées plusieurs mois avant les sessions. En tenant compte de l'expérience passée et des circonstances particulières actuelles, le Conseil voudra peut-être proposer que soient rapidement organisées les consultations informelles sous la direction de son Président.

15. Afin de faciliter les travaux des consultations informelles prévues avant l'arrivée des délégations à Lima, il est fortement recommandé, comme l'ont fait d'autres organisations avec succès, d'établir à trois semaines avant la session de la Conférence, un délai pour la soumission des projets de décision et de résolution.

16. Le Gouvernement péruvien a exprimé le souhait de voir les États Membres envisager d'adopter une deuxième Déclaration et Plan d'action de Lima. En 1975, la Conférence générale de l'ONUDI, à sa deuxième session à Lima, avait adopté la Déclaration et Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels.

IV. Mesures à prendre par le Conseil

17. Le Conseil pourrait envisager d'adopter la décision ci-après:

“Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note des informations figurant dans le document IDB.41/23;

b) Adopte l'ordre du jour ci-après pour la quinzième session de la Conférence générale:

[...]

c) Approuve la tenue d'un forum sur les questions liées au développement industriel dans le cadre de la Conférence générale (ordre du jour provisoire, point 9);

d) Recommande à la Conférence de renvoyer les points 7 à 18 de l'ordre du jour provisoire à une grande commission de la Conférence;

e) Recommande que, compte tenu de l'expérience acquise lors de la préparation des sessions précédentes de la Conférence, le Président de la quarante et unième session du Conseil du développement industriel organise des consultations informelles pour préparer la quinzième session de la Conférence,

f) Prie instamment les États Membres de soumettre les projets de décision ou de résolution qu'ils proposent aux consultations informelles avant le 11 novembre 2013."

Annexe I

Questions proposées pour inscription à l'ordre du jour provisoire de la quinzième session de la Conférence générale¹

2-6 décembre 2013

| | Texte portant autorisation |
|---|---|
| 1. Ouverture de la session. | Règlement intérieur, article 34 |
| 2. Élection du Bureau. | Règlement intérieur, article 35 |
| 3. Adoption de l'ordre du jour. | Règlement intérieur, article 17 |
| 4. Organisation des travaux. | Règlement intérieur, articles 44 à 47 |
| 5. Pouvoirs des représentants à la Conférence. | Règlement intérieur, article 28 |
| 6. Élections aux organes: | Règlement intérieur, article 102 |
| a) Conseil du développement industriel; | Acte constitutif, Article 9.1 |
| b) Comité des programmes et des budgets. | Acte constitutif, Article 10.1 |
| 7. Rapports annuels du Directeur général sur les activités de l'Organisation en 2011 et 2012. | Règlement intérieur, article 13.1 b) |
| 8. Rapports du Conseil du développement industriel sur les travaux de ses quarante et quarante et unième sessions ordinaires. | Acte constitutif, Article 8.3 b) Règlement intérieur, article 13.1 c) |
| 9. Forum sur les questions liées au développement industriel. | GC.9/Res.1 |
| 10. Questions financières: | |
| a) Barème des quotes-parts des États Membres; | Acte constitutif, Article 15 Règlement intérieur, article 13.1 k) |
| b) Situation financière de l'ONUDI; | Règlement intérieur, article 13.1 l) IDB.27/Dec.2 e), IDB.40/Dec.5 |
| c) Fonds de roulement; | Règlement financier, article 5.4 |
| d) Règlement financier; | Règlement financier, article 12.2, IDB.41/14; |
| e) Nomination d'un commissaire aux comptes. | Règlement financier, article 11.1 |
| 11. Programme et budgets, 2014-2015. | Acte constitutif, Articles 8.3 c) et 14 Règlement intérieur, article 13.1 i) |

¹ Mises à jour pour tenir compte des textes portant autorisation adoptés par le Conseil à sa quarante et unième session.

-
- | | |
|---|---|
| 12. Cadre de programmation à moyen terme: | GC.2/Dec.23, GC.6/Dec.10, GC.13/Res.3, GC.14/Dec.18, IDB.41/8 |
| 13. Déclaration et Plan d'action de Lima 2013. | Point proposé par le Pérou et le Directeur général (Règlement intérieur, article 13.1 g)) |
| 14. Activités de l'ONUDI en rapport avec l'énergie et l'environnement. | Point proposé par le Directeur général (Règlement intérieur, article 13.1 b)) |
| 15. Activités de l'ONUDI relatives à la Déclaration ministérielle de Vienne et au Plan d'action des pays les moins avancés. | GC.14/Res.6 |
| 16. Questions relatives au personnel, y compris Comité des pensions du personnel de l'ONUDI. | Statut du personnel, article 13.2, IDB.41/19 GC.1/Dec.37 |
| 17. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres. | GC.1/Dec.41, annexe |
| 18. Date et lieu de la seizième session. | Règlement intérieur, article 13.1 s) |
| 19. Clôture de la session. | |

Annexe II

Conférence générale, quinzième session

Lima (Pérou), 2-6 décembre 2013

Thème général: "L'ONUDI en quête de partenariats pour une nouvelle révolution industrielle devant favoriser une croissance inclusive et durable"

22 mai 2013

AVANT-PROJET DE CALENDRIER DE TRAVAIL

| <i>Lundi 2 décembre 2013</i> | <i>Mardi 3 décembre 2013</i> | <i>Mercredi 4 décembre 2013</i> | <i>Judi 5 décembre 2013</i> | <i>Vendredi 6 décembre 2013</i> |
|---|---|---|--|---|
| <p>9 heures Bureau</p> <p><u>1^{re} séance plénière</u> 10 heures-12 h 30</p> <p>Ouverture de la session – Débat général</p> <p>Déclarations des chefs d'État et de gouvernement</p> | <p>9 h 15-10 h 15 Commission de vérification des pouvoirs (sujet à modification)</p> <p><u>3^e séance plénière</u> 10 heures-13 heures</p> <p>Débat général</p> <p>Forum</p> <p><i>Débat interrégional</i></p> <p>Des politiques à l'action: comment rendre l'industrialisation inclusive et durable</p> <p>Renforcer les modèles associatifs en vue du développement industriel</p> | <p>5^e séance plénière 10 heures-13 heures</p> <p>Débat général</p> <p>Forum</p> <p><i>Débat interrégional</i></p> <p>Des politiques à l'action: comment rendre l'industrialisation inclusive et durable</p> <p>Renforcer les modèles associatifs en vue du développement industriel</p> | <p>7^e séance plénière 10 heures-13 heures</p> <p>Débat général</p> <ul style="list-style-type: none"> Pouvoirs des représentants à la Conférence (point 5) Nomination d'un commissaire aux comptes (point 10 e) | <p>9^e séance plénière ou Grande Commission 7^e séance 10 heures-13 heures</p> <p>(si nécessaire)</p> |
| <p><u>2^e séance plénière</u> 15 heures-16 heures</p> <p>Débat général</p> <p>16 heures-19 heures</p> <p>Forum</p> <p>Groupe 1: Partenariats pour le développement industriel</p> <p>Groupe 2: Le développement industriel, objectif de développement durable</p> | <p>Grande Commission 1^{re} séance 10 heures-13 h 30</p> <p><u>4^e séance plénière</u> 15 heures-16 heures</p> <p>Débat général</p> <p>16 heures-19 heures</p> <p>Forum</p> <p><i>Débat interrégional</i></p> <p>Industrie verte et développement durable</p> <p>Stratégies de création d'emplois en vue d'un développement inclusif et durable</p> <p>Grande Commission 2^e séance 15 h 30-18 h 30</p> | <p>Grande Commission 3^e séance 10 h 15-13 h 15</p> <p><u>6^e séance plénière</u> 15 heures-18 heures</p> <p>Forum</p> <p><i>Débat interrégional</i></p> <p>Diversification économique et industrialisation des pays riches en ressources naturelles</p> <p>Autonomisation des femmes: promotion de l'entreprenariat</p> | <p>Grande Commission 5^e séance midi (sujet à modification)</p> <p><u>8^e séance plénière</u> 15 heures-18 heures</p> <p>Débat général</p> | <p>Grande Commission 10^e séance plénière 15 heures-18 heures</p> <p>Examen et adoption des décisions et résolutions</p> |
| | | | | <p>Grande Commission 6^e séance 16 h 30-19 h 30 (<i>sujet à modification</i>)</p> |